



l'info syndicale HRC

n° 1 décembre 2013



Première rencontre fructueuse entre les collègues des hôpitaux Chablais et Riviera

Le lundi 4 novembre dernier, à Villeneuve, ce sont près de 200 collègues du futur hôpital Riviera-Chablais (HRC) qui ont répondu à l'invitation des syndicats SCIV, SSP, SYNA et ASI, ainsi que des commissions du personnel. Un très beau succès pour cette première.

La soirée a été fournie et riche en informations, nous en avons réuni l'essentiel dans ce premier numéro de **L'info syndicale HRC**. Parlez-en dans vos secteurs, faites-nous part de vos réactions, ce mouvement est le vôtre! Vous trouverez les coordonnées de la délégation à la fin de ce document.

! L'HRC, votre nouvel employeur dès le 1^{er} janvier 2014

Vous en avez été informés, l'HRC reprend les hôpitaux du Chablais et Riviera en janvier prochain. Pas de panique, rien ne changera en 2014 car l'HRC appliquera sur chaque site les Conventions collectives de travail (CCT) en vigueur cette année :

- la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois pour l'Hôpital Riviera
- la CCT de l'Hôpital du Chablais pour les sites d'Aigle et de Monthey.

! Une nouvelle CCT 2015 à négocier avec l'HRC

Les négociations avec la direction de l'HRC vont débiter tout prochainement. Nous avons d'ores et déjà obtenu que ces négociations démarrent sur la base de la CCT du Chablais, plus précise et mieux adaptée.

Les revendications du personnel pour la future CCT

Champ d'application

- La CCT va concerner l'ensemble du personnel à l'exception des médecins, des médecins-assistants, des stagiaires et des apprentis.
- Nous voulons une même CCT pour toutes et tous: le personnel de nettoyage et de restauration fait partie intégrante de l'Hôpital Riviera, alors qu'au Chablais ces collègues sont engagés par ISS (sous-traitant spécialisé). Ce personnel doit bénéficier de notre CCT et être engagé par l'hôpital.
- Pour éviter le dumping salarial, le personnel engagé par les agences de travail temporaire doit être engagé selon les conditions de notre CCT.

Délégation syndicale

A l'HDC, le personnel élit depuis 2004 une délégation syndicale. Nous demandons le maintien de la délégation car elle seule garantit:

- une protection contre le licenciement des délégué-e-s des syndicats,
- le droit de faire de l'information syndicale sur le lieu de travail,
- le droit d'assister les collègues en cas de conflit,
- un contact avec le syndicat sur le lieu de travail.

Temps de travail

Le temps de travail est une préoccupation pour chacune et chacun. Notre première discussion en assemblée a mis en évidence trois demandes:

- 1) une meilleure compensation pour le travail de nuit, un travail usant et reconnu comme mauvais pour la santé,
- 2) des pauses comptant comme temps de travail lors de travail en continu ou de maintien à disposition du service pendant les pauses,
- 3) une meilleure récupération via un allongement des vacances plutôt que par une réduction de la durée hebdomadaire de travail.

Caisses de retraite (LPP)

La réunion du personnel Chablais et Riviera dans HRC rendra nécessaire le choix d'une même caisse de retraite pour tous, alors qu'actuellement le personnel est affilié à deux caisses de retraite différentes:

- FISP pour le personnel Riviera et une partie du personnel HDC,
- PRESV pour une autre partie du personnel HDC.

Les discussions sur le choix de la future caisse de retraite HRC ont déjà démarré avec l'HRC. La question est complexe mais plusieurs points sont déjà clairs :

- Les taux de cotisations comme les prestations ne présentent pas d'énormes différences entre les caisses FISP et PRESV.
- Les caisses sont gérées paritairement et la loi oblige l'employeur à consulter le personnel sur la LPP: aucune modification ne se fera sans votre avis.

Le choix de la future caisse LPP commune ne devrait pas poser de problème insurmontable. La question se corse, par contre, pour la retraite anticipée: les différences entre Vaud et Valais sont ici très importantes !

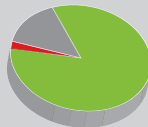
Retraite anticipée

Pour des raisons historiques, Valais et Vaud connaissent une situation très différente en matière de retraite anticipée :

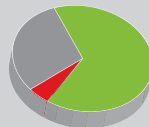
- L'HDC propose un vrai système de retraite anticipée avec RETASV, caisse dédiée à la préretraite pour l'ensemble du personnel de l'Hôpital du Valais (dont l'HDC a longtemps appliqué la CCT). 50% du personnel HDC y cotise, mais surtout 85% des assurés RETASV prennent leur préretraite !
- Riviera par contre n'a pas de système dédié à la préretraite. Le plan de prévoyance LPP de la FISP prévoit bien une possible retraite anticipée, mais à des conditions telles que presque personne ne part avant l'âge AVS...
- Questionnée sur l'opportunité d'un système de préretraite inspiré du modèle RETASV, l'assemblée a manifesté un vif intérêt. Ce point sera donc négocié avec l'HRC. Une solution doit de toute manière être proposée aux cotisants actuels RETASV : « *Un employeur ne peut quitter la caisse que s'il apporte la preuve écrite que son personnel est d'accord avec le choix de la nouvelle institution de retraite anticipée et que celle-ci offre des prestations équivalentes à celles de la caisse.* » (Règlement RETASV, art. 5 al. 3). Les syndicats défendront vos droits.

Voulez-vous à l'HRC un système de préretraite du type RETASV ?

■ OUI ■ NON ■ ABSTENTION



Seriez-vous prêt-e à assumer une cotisation à hauteur de 1.4% à 1.8% ?



RETASV en bref

Une rente égale à 80% du salaire assuré durant les deux ans avant l'âge de retraite AVS | Durée d'affiliation nécessaire de 10 ans durant les 15 dernières années | Cotisation 1,6% employeur + 1,6% employé | Modèle solidaire, cotisations perdues si l'employé quitte le système RETASV ou renonce à sa retraite anticipée.

Plus de renseignements sur www.presv.ch

! Composition de la délégation pour les négociations

Dans la négociation d'une Convention collective de travail (CCT), le personnel est représenté par des organisations syndicales.

Les commissions du personnel sont invitées à participer aux discussions même si elles ne peuvent pas formellement signer des CCT.

L'assemblée du 4 novembre a désigné ses représentants pour les négociations:

- Les membres de la délégation syndicale
- Les membres des commissions du personnel
- Les syndicats SCIV, SSP, Syna et ASI



Syndicats Chrétiens du Valais et du Chablais (SCIV)

- **Patrik Chabbey** Secrétaire général (VS)
Tél. 079/460.50.29 patrik.chabbey@sciv.ch
- **Pierre Vejvara** Secrétaire régional Chablais (VD-VS)
Tél. 079/231.63.28 pierre.vejvara@sciv.ch



Syndicat des services publics (SSP)

- **Beatriz Rosende** Secrétaire centrale (VD)
Tél. 076/308.52.18 rosende@ssp-vpod.ch
- **Natalie D'Aoust-Ribordy** Secrétaire régionale (VS)
Tél. 078/642.55.83 sspvalais@bluewin.ch



Syna

- **Thierry Lambelet** Secrétaire régional (VD)
Tél. 079/632.34.58 thierry.lambelet@syna.ch



ASI

- **Antonia Di Dio** Secrétaire générale (VD)
Tél. 021/648.03.50 (lu 10-12h / je 13-15h) info@asi-vaud.ch

l'info syndicale HRC

- ! Vous pouvez contacter à tout moment votre délégation syndicale, votre commission du personnel ou les personnes ci-dessus pour toute question sur vos conditions de travail, la prévoyance retraite et la négociation de la future CCT.
- ! Pour recevoir notre information syndicale par email, inscrivez-vous à l'adresse contact@info-syndicale-hrc.ch